

Réunion d'information

Mesures Agro-Environnementales et Climatique (MAEC)



Avril 2016



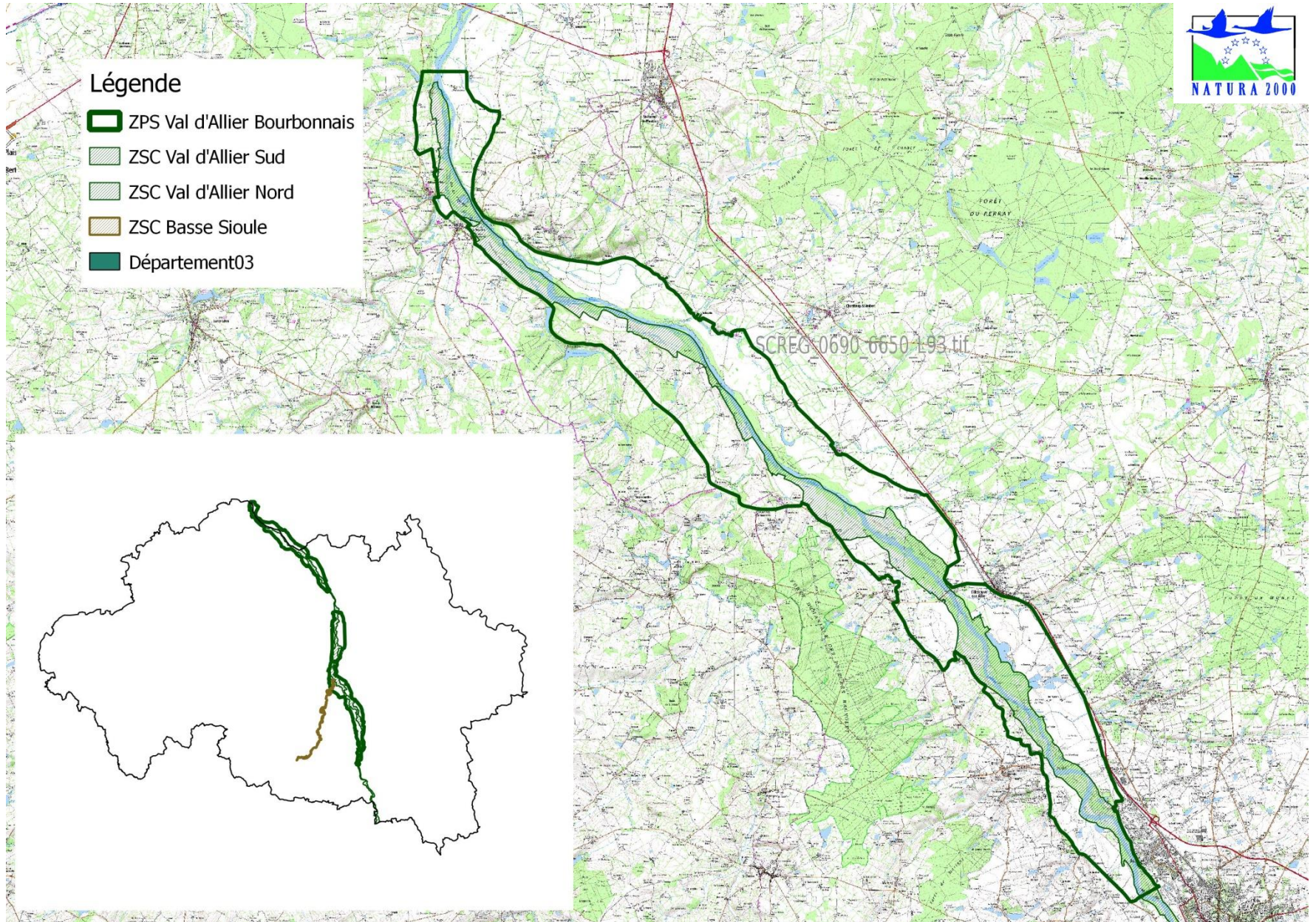
Objectifs du réseau Natura 2000

- **Préserver le patrimoine naturel** : habitats naturels rares, et habitats d'espèces sensibles et remarquables
 - Tout en tenant compte des **exigences économiques, sociales et culturelles des territoires**
- Territoires concernés :
 - **18 000 ha** sur le **Val d'Allier**
 - **594 ha** sur la **Basse-Sioule**
 - Enjeux agricoles : Préservation, restauration
 - des **zones naturelles**
 - de la **fonctionnalité des espaces** (zones tampons, corridors)
 - de la **qualité de l'eau des milieux aquatiques**
 - Secteurs concernés :
 - **Plaine alluviale**
 - **DPF** (Domaine public fluvial) et milieux prairiaux riverains

MAEC proposées pour le département de l'Allier Natura 2000 Val d'Allier

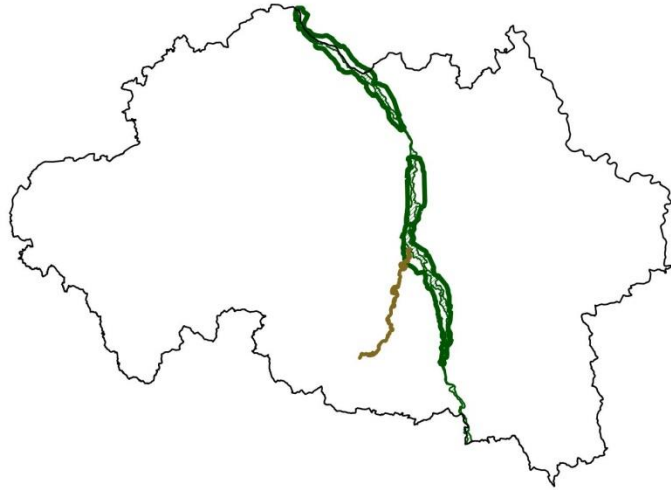


Zone Villeneuve sur Allier - Moulins



Légende

-  ZPS Val d'Allier Bourbonnais
-  ZSC Val d'Allier Sud
-  ZSC Val d'Allier Nord
-  ZSC Basse Sioule
-  Département03

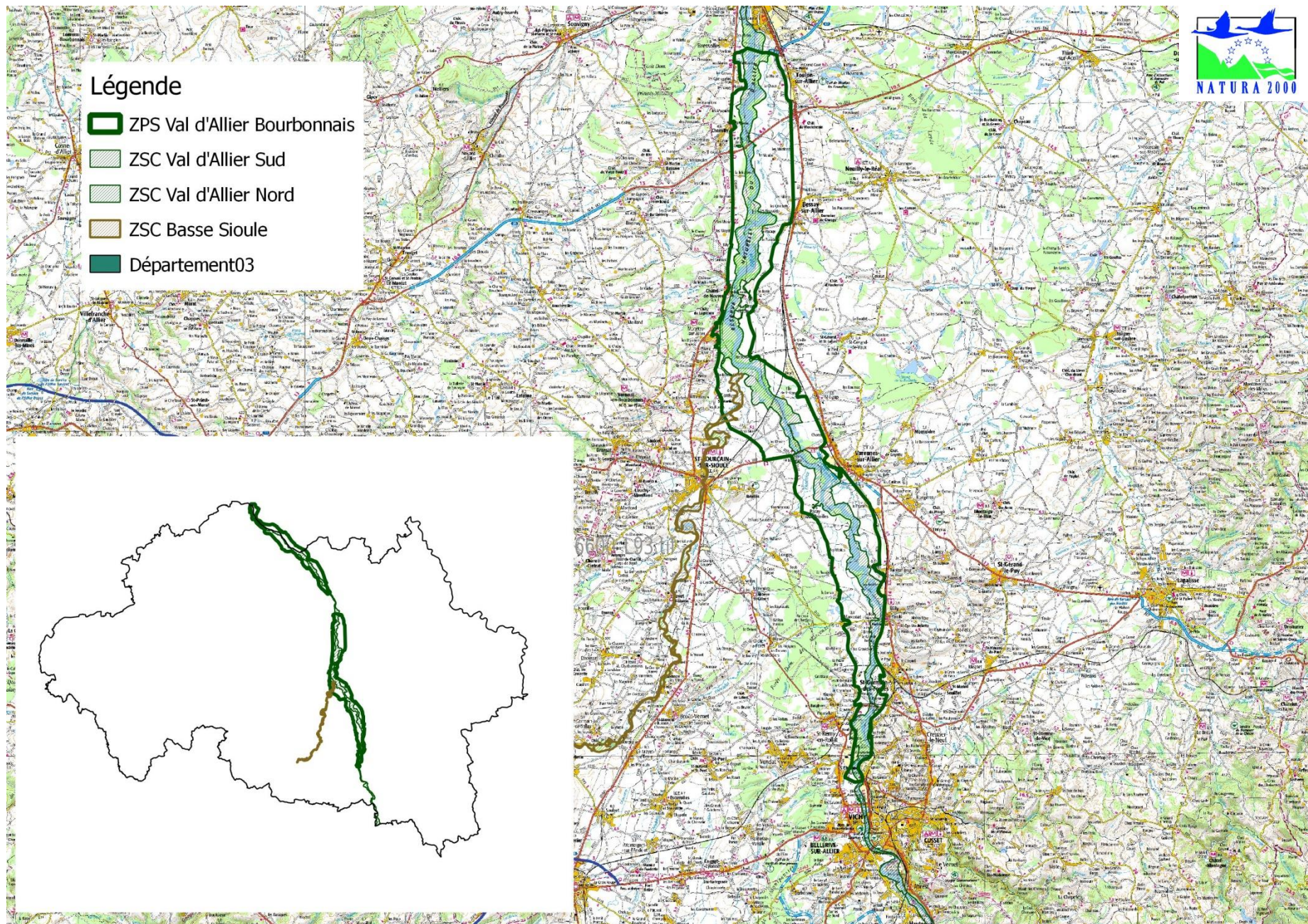


Zone Moulins - Vichy



Légende

-  ZPS Val d'Allier Bourbonnais
-  ZSC Val d'Allier Sud
-  ZSC Val d'Allier Nord
-  ZSC Basse Sioule
-  Département 03





Prairies

Boires

**Pelouses
sèches**

Forêts alluviales

**Bancs de
sables et
de galets**

Rivière

Secteur visé	Objectif de la mesure	Montant
Plaine alluviale	Absence de fertilisation azotée	65,17 €/ha/an
	Absence de fertilisation azotée et ajustement de pâturage	140,61 €/ha/an
	Création de surface en herbe et absence de fertilisation	359,09 €/ha/an
Éléments ponctuels et linéaires	Entretien de haies	0,36 €/ml/an
	Entretien d'arbres isolés ou en alignement	3,96 € / arbre/an
	Restauration/entretien de mares	58,63 €/ha/an
	Entretien de bosquets	145,85 € / ha/ an
Franc bord	Gestion pastorale	75,44 €/ha/an
	Ouverture de milieu et gestion pastorale	284,44 € /ha/an
	Maintien de milieux ouverts et gestion pastorale	113,61 €/ha/an
	Mise en défens de milieux et ajustement de pâturage	125,44 €/ha/an

Plaine alluviale

Absence de fertilisation azotée - AU_ALA5_HE01 (HERBE_03)

Engagements :

- Zéro fertilisation azotée minérale **et** organique
- Interdiction de retournement
- Pas de traitements phytosanitaires
- Enregistrement des interventions

Parcelles éligibles :

- PP et PT

Montant : **65,17** €/ha/an

Durée : **5 ans**

Plaine alluviale

**Absence de fertilisation azotée et ajustement de la pression de pâturage –
AU_ALA5_HE02
(HERBE_03/HERBE_04)**

Engagements :

- Zéro fertilisation azotée minérale **et** organique
- Interdiction de retournement
- Respect du chargement maximal moyen annuel à la parcelle de 1,2 UGB/ha
- Respect du chargement minimal moyen annuel à la parcelle de 0,6 UGB/ha
- Pas de traitements phytosanitaires
- Enregistrement des interventions

Parcelles éligibles :

- PP

Montant : 140,61 € /ha/an

Durée : 5 ans

Plaine alluviale

Création de surface en herbe et Absence de fertilisation azotée – AU_ALA5_HE03

(COUV_06/HERBE_03)

Engagements :

- Mise en place d'un couvert herbacé présent au 17 mai 2016
- Maintien du couvert herbacé pérenne et sa localisation initiale
- Respect de la largeur minimale du couvert herbacé pérenne (5m de bande enherbé et 5 m dans le cadre de la mesure sinon 10m)
- Interdiction de retournement
- Zéro fertilisation azotée minérale et organique
- Pas de traitements phytosanitaires
- Enregistrement des interventions

Parcelles éligibles :

- Parcelles en cultures et PT de moins de 2 ans (PAC 2015)
- Parcelles en MAET couverts (PAC 2015)
- Hors SIE

Montant : 359,09 € /ha/an

Durée : 5 ans

Eléments ponctuels et linéaires

Entretien des haies – AU_ALA5_HA01

(LINEA_01)

Engagements :

- Rédaction du plan de gestion au sein de la notice mesure
- Respect de l'interdiction des traitements phytosanitaires
- 2 entretiens max sur les 5 ans (année 2 et 4) – Entretien vertical des 2 cotés
- Période du 1^{er} octobre au 1^{er} mars
- Enregistrement des interventions : type d'intervention, localisation, date, outils

Haies éligibles :

- Haies d'essences locales
- Haies d'une largeur minimale de 1m
- Longueur maxi = 1250m/l par ha sur les PT et PP
= 1666m/l par ha sur les terres arables
= 2500m/l par ha sur les cultures pérennes

Montant : 0,36 €/ml/an

Durée : 5 ans

Éléments ponctuels et linéaires

Entretien d'arbres isolés ou en alignement – AU_ALA5_AR01

(LINEA_02)

Engagements :

- Rédaction du plan de gestion au sein de la notice mesure
- Respect de l'interdiction des traitements phytosanitaires
- 1 entretien max sur les 5 ans
- Période du 1^{er} octobre au 1^{er} mars
- Enregistrement des interventions : type d'intervention, localisation, date, outils

Arbres éligibles :

- Arbres d'essences locales

Montant : 3,96 €/arbre/an

Durée : 5 ans

Eléments ponctuels et linéaires

Entretien des bosquets – AU_ALA5_BO01 (LINEA_04)

Engagements :

- Rédaction du plan de gestion au sein de la notice mesure
- Respect de l'interdiction des traitements phytosanitaires
- 2 entretiens max sur les 5 ans (année 2 et 4)
- Période du 1^{er} octobre au 1^{er} mars
- Enregistrement des interventions : type d'intervention, localisation, date, outils

Bosquets éligibles :

- Bosquets d'essences locales
- Bosquets de surface entre 0,1 ha à 0,5 ha

Montant : 145,85 €/ha/an

Durée : 5 ans

Éléments ponctuels et linéaires

Restauration et entretien de mares - AU_ALA5_PE01 (LINEA_07)

Engagements :

- Rédaction du plan de gestion au sein de la notice mesure
- Interdiction de colmatage plastique
- Respect de l'interdiction des traitements phytosanitaires
- 1 entretien max sur les 5 ans (du 1^{er} septembre au 31 octobre)
- Enregistrement des interventions : type d'intervention, localisation, date, outils

Bosquets éligibles :

- Mare, plan d'eau présents sur terres agricoles, sans objectif piscicole
- Mare, plan d'eau de surface inférieure à 0,5 ha

Diagnostic à établir

Montant : 58,63 €/mare/an

Durée : 5 ans

Gestion pastorale - AU_ALA5_HE04 (HERBE_09)

Engagements :

- Rédaction du plan de gestion
- Mise en œuvre du plan de gestion
- Interdiction du retournement des surfaces engagées
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires
- Enregistrement des interventions

Parcelles éligibles :

- DPF (Franc bord) = parcelle attenante

Diagnostic à établir

Montant : 75,44 €/ha/an

Durée : 5 ans

Ouverture de milieu et gestion pastorale – AU_ALA5_HE05 (OUVERT_01 / HERBE_09)

Engagements :

- Rédaction du plan de gestion (définition UGB/ha/an)
- Interdiction du retournement des surfaces engagées
- Mettre en œuvre le programme de travaux d'ouverture (1^{er} octobre et 1^{er} mars - année 1) – Ouverture sur Pruneliers
- Mettre en œuvre le programme de travaux d'entretien (mai en année 2 et 3)
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires
- Enregistrement des interventions

Parcelles éligibles :

- DPF (Franc bord) + parcelle attenante

Diagnostic à établir

Montant : 284,44 €/ha/an

Durée : 5 ans

Maintien de milieux ouverts et gestion pastorale – AU_ALA5_HE06

(OUVERT_02 / HERBE_09)

Engagements :

- Rédaction du plan de gestion (définition UGB/ha/an)
- Mettre en œuvre le programme de travaux d'entretien (2 entretiens au cours des 5 ans) au mois de mai en année N+1 (fauche/broyage) obligatoire
- Maintien sur Pruneliers
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires
- Non retournement des surfaces engagées
- Enregistrement des interventions

Parcelles éligibles :

- DPF (Franc bord) + parcelle attenante

Diagnostic à établir

Montant : 113 €/ha/an

Durée : 5 ans

Mise en défens de milieux et ajustement de pâturage – AU_ALA5_HE07 (MILIEU_01 / HERBE_04)

Engagements :

- Rédaction du plan de gestion avec localisation des zones à mettre en défens
- Respect chaque année de la surface à mettre en défens
- Respect de la période de mise en défens (01 avril 30 octobre)
- Interdiction de retournement
- Respect du chargement maximal moyen annuel à la parcelle (1,2 UGB/ha) et minimal moyen annuel à la parcelle (0,6 UGB/ha)
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires
- Enregistrement des interventions

Parcelles éligibles :

- DPF (Franc bord) + parcelle attenante

Diagnostic à établir

Montant : 125 €/ha/an

Durée : 5 ans

MAEC proposées pour le département de l'Allier Natura 2000 Basse-Sioule

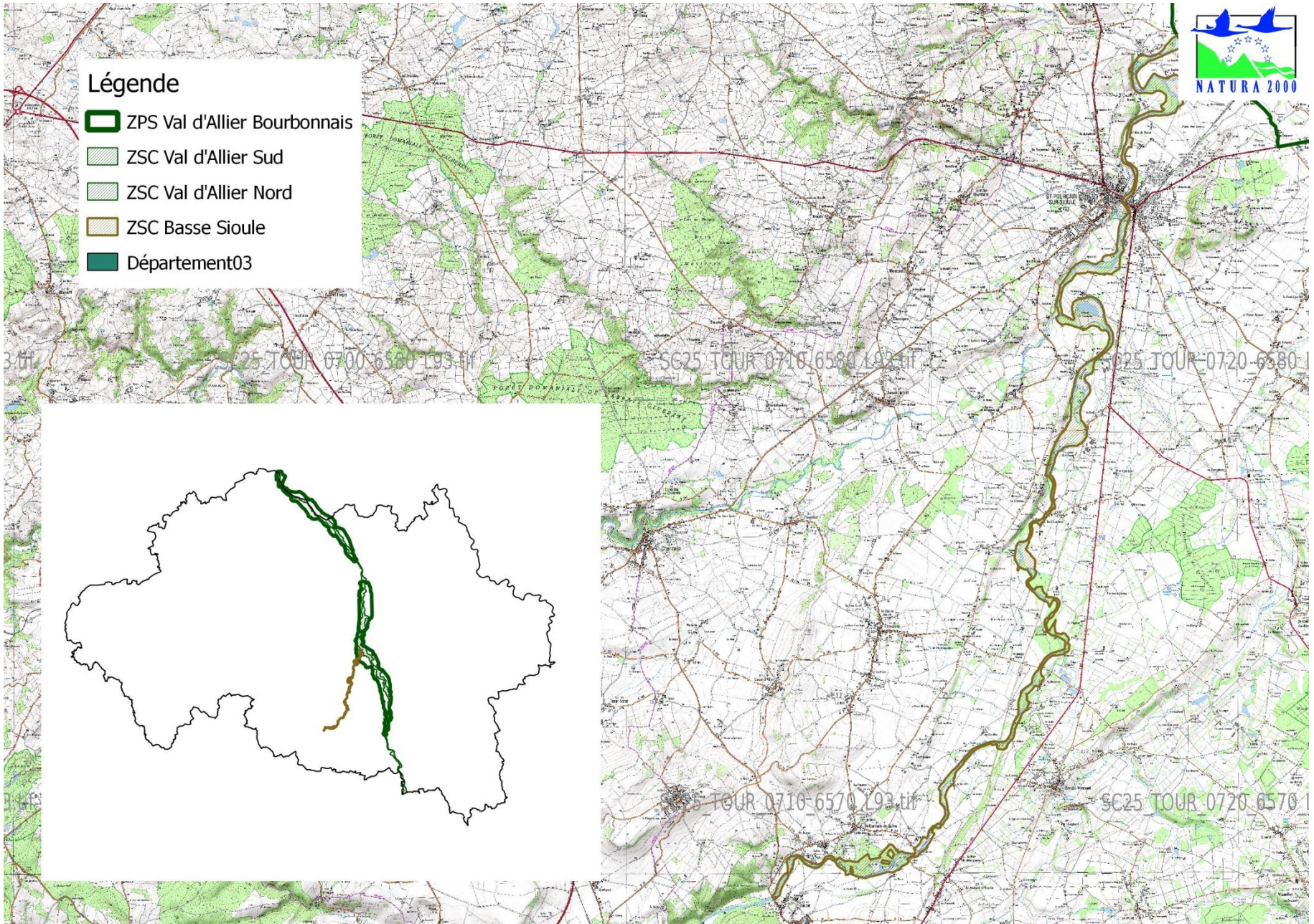


Zone Basse Sioule



Légende

-  ZPS Val d'Allier Bourbonnais
-  ZSC Val d'Allier Sud
-  ZSC Val d'Allier Nord
-  ZSC Basse Sioule
-  Département03



MAEC Basse Sioule

Secteur visé	Objectif de la mesure	Montant
Surfaces en herbe	Absence de fertilisation azotée	65,17 €/ha/an
	Absence de fertilisation azotée et ajustement de pâturage	140,61 €/ha/an
Elements ponctuels et linéaires	Entretien de haies	0,36 €/ml/an
	Entretien d'arbres isolés ou en alignement	3,96 € / arbre/an
	Entretien de ripisylve	1,01 € /ml/an

Surfaces en herbe

Absence de fertilisation azotée – AU_ALO5_HE01
(HERBE_03)

Engagements :

- Zéro fertilisation azotée minérale **et** organique
- Interdiction de retournement
- Pas de traitements phytosanitaires
- Enregistrement des interventions

Parcelles éligibles :

- PP et PT (pas les bandes tampon le long des cours d'eau)

Montant : **65,17** €/ha/an

Durée : **5 ans**

Surfaces en herbe

Absence de fertilisation azotée et ajustement de la pression de pâturage –
AU_ALO5_HE02 (HERBE_03 / HERBE_04)

Engagements :

- Zéro fertilisation azotée minérale **et** organique
- Respect du chargement maximal moyen annuel à la parcelle (1,2 UGB/ha) et minimal moyen annuel à la parcelle (0,6 UGB/ha)
- Interdiction de retournement
- Pas de traitements phytosanitaires
- Enregistrement des interventions

Parcelles éligibles :

- PP

Montant : **140,61** €/ha/an

Durée : **5 ans**

Éléments ponctuels et linéaires

Entretien des haies – AU_ALO5_HA01 (LINEA_01)

Engagements :

- Rédaction du plan de gestion au sein de la notice mesure
- Respect de l'interdiction des traitements phytosanitaires
- 2 entretiens max sur les 5 ans (année 2 et 4) – Entretien des 2 cotés (vertical)
- Période du 1^{er} octobre au 1^{er} mars
- Enregistrement des interventions : type d'intervention, localisation, date, outils

Haies éligibles :

- Haies d'essences locales
- Haies d'une largeur minimale de 1m – Hauteur max 1,20m
- Longueur maxi = 1250m/l par ha sur les PT et PP
 - = 1666m/l par ha sur les terres arables
 - = 2500m/l par ha sur les cultures pérennes

Montant : 0,36 €/ml/an

Durée : 5 ans

Éléments ponctuels et linéaires

Entretien d'arbres isolés ou en alignement – AU_ALO5_AR01 (LINEA_02)

Engagements :

- Rédaction du plan de gestion au sein de la notice mesure
- Respect de l'interdiction des traitements phytosanitaires
- 1 entretien max sur les 5 ans – Période entre 1^{er} octobre et 1^{er} mars
- Enregistrement des interventions : type d'intervention, localisation, date, outils

Arbres éligibles :

- Arbres d'essences locales

Montant : **3,96** €/arbre/an

Durée : **5 ans**

Éléments ponctuels et linéaires

Entretien des ripisylves – AU_ALO5_RI01 (LINEA_03)

Engagements :

- Rédaction du plan de gestion au sein de la notice mesure
- Respect de l'interdiction des traitements phytosanitaires
- 2 entretiens max sur les 5 ans (en année 2 et 4) entre 1^{er} octobre et 1^{er} mars
- Entretien vertical d'un seul coté (coté parcelle)
- Enlèvement embâcles entre 1^{er} septembre et 30 novembre
- Enregistrement des interventions

Ripisylve éligibles :

- Ripisylve d'essences locales

Montant : 1,01 €/ml/an

Durée : 5 ans

Contact CEN Allier :

Téléphone CEN Allier : 04.70.42.89.34

- Magalie RAMBOURDIN / magalie.rambourdin@espaces-naturels.fr
- Violaine LAUCOIN / violaine.laucoin@espaces-naturels.fr